



Observatoire de l'environnement ancré dans le concret

Canardière : le 18 décembre dernier, Michel Chartier (non visible sur la photo), vice-président du Conseil général chargé de l'environnement, et Alain Laurendon ont inauguré l'installation de l'étang David.

Environnement et développement durable sont des préoccupations majeures de notre société contemporaine. Des ré exions sont engagées de part et d'autres et il est grand temps de proposer des solutions et des actions concrètes. Penser que développement économique et protection de l'environnement sont complémentaires n'est pas une illusion. Aujourd'hui, la volonté de l'équipe municipale est d'entamer une démarche active de développement durable à laquelle chaque pontrambertois peut participer. Ré échir, partager, s'engager, c'est ce que veut rendre possible l'Observatoire de l'environnement mis en place sur la commune depuis le mois de juin dernier.

Un Observatoire... lieu d'échanges et d'expérimentations

Cette structure communale, animée par la commission environnement qui en est le moteur, est ouverte aux pontrambertois qui souhaitent s'engager pour l'environnement, aux associations (pêcheurs, chasseurs, LPO*, ADEME*, FRAPNA*, AIE*...) et aux professionnels qui apportent leur expertise sur les thématiques abordées.

De nombreux sujets font l'objet d'une attention particulière par l'Observatoire : la gestion des déchets, la propreté de la ville, les déplacements, les voiries, les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion de l'eau et l'assainissement, l'urbanisme, la lutte contre la pollution du fleuve, des sols et de l'air, la prévention des risques ...

L'objectif est d'appréhender au plus près, les nouveaux procédés techniques et leur coût, les innovations...mais également d'entendre les points de vue d'experts, de suivre l'évolution des normes et de la législation, d'utiliser l'expérience d'autres collectivités locales dans tous ces



Le saviez-vous

1kg de déchets est produit par habitant et par jour. Cette quantité augmente de 1% par an en France. Les déchets des ménages représentent 22% des déchets produits. 1/3 du poids de nos poubelles sont des déchets biodégradables. Ce sont des sources de pollution pour la planète et ils pèsent lourd sur les finances du contribuable. Leur transport et leur élimination polluent.

domaines. La finalité : aider l'ensemble des citoyens à améliorer leur connaissance, leur comportement et leur performance en matière d'écologie.

Des opérations par étape

Lors de sa première réunion, l'Observatoire a fait état d'une nécessaire sensibilisation de la population à la diminution de la production des déchets notamment par l'incitation au compostage.

Des thématiques particulières ont été traitées. Deux élus membres de la commission municipale environnement et esthétique de la ville, Jean-Pierre Guichard et Alexandra Dufour ont relaté les différents types de collecte, l'évolution du tonnage collecté et les différents modes de ramassage et présenté les étapes du tri sélectif et les débouchés existants pour les déchets recyclables.

In fine, une première piste initiée par José-Louis Théry a été mise en avant. Elle porte sur les possibilités de récupération et réutilisation des déchets fermentescibles grâce au compostage individuel.

(*) LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux – ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie FRAPNA : Fédération Régionale de la Protection de la Nature – AIE : Association Information Écologie.

Compostage individuel, la 1^{re} phase d'intervention

Ce projet initié par l'Observatoire de l'environnement, sera porté par la Communauté d'Agglomération Loire Forez, compétente en la matière. Il est axé dans un premier temps sur une expérimentation basée sur le volontariat de nos concitoyens.

En effet, la part fermentescible des déchets ménagers est une ressource à portée de main qui doit être valorisée par chacun de nous, quand cela est possible. Ce simple geste écocitoyen, pratiqué déjà par de nombreux habitants, pourrait l'être à terme, par une majorité de la population en capacité de le faire. C'est un programme ambitieux pour notre collectivité mais indispensable.

1^{re} étape : Deux quartiers... des bénévoles volontaires

Le Bois de la Dame, et les Barques, quartiers assez représentatifs de l'habitat majoritaire sur St-Just



Des volontaires pour une expérimentation « collective » du compostage individuel, au Bois de la Dame et aux Barques

St-Rambert ont été sélectionnés, Des habitants se sont portés volontaires pour participer à ce programme.

Ces « volontaires bénévoles » auront pour mission d'expérimenter, et de communiquer tous les paramètres, les contraintes, les avantages, permettant la réalisation d'un compost de qualité. À leur initiative et en collaboration avec l'Observatoire de l'environnement, des échanges par le biais de rencontres entre voisins permettront d'améliorer qualitativement ces expérimentations tout en renforçant le lien social.

2^e étape : La synthèse

L'opération pourra s'élargir à la totalité des deux quartiers concernés, par une communication ciblée et adaptée, en utilisant les résultats d'analyses pour la poursuite de l'opération.

3^e étape : L'enjeu

Le compostage est rentré dans les habitudes. Il est temps d'étendre le programme à la totalité de St-Just St-Rambert. L'ensemble de la Communauté d'Agglomération Loire Forez pourra alors participer à l'opération.

dans le détail

Le compostage ... un geste simple

Le compostage est une décomposition des matières organiques (déchets du jardin et de la cuisine...) par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau. Ce processus biologique conduit après quelques mois de fermentation à un produit comparable au terreau de bonne qualité appelé compost.



Les matières organiques sont à la base de toute vie du sol, donc dépend notre alimentation, et par effet, notre santé.

La pratique du compostage individuel, et son utilisation directe, portent des fruits qui vont au-delà de l'allègement de nos poubelles.

- Il améliore le biotope local (apport d'insectes auxiliaires, oiseaux, etc.).

- Il permet au sol de mieux absorber et de filtrer les eaux de pluie.

- Il limite les arrosages.

- Il permet la pratique d'un jardinage plus écologique.

- Il génère des économies.



► **à noter : pour toute information concernant l'expérimentation sur le compostage s'adresser en mairie à Brigitte MOUILLESEUX, Adjointe en charge de l'environnement, contact référent pour l'Observatoire.**